

# PROCES VERBAL

## Assemblée générale de parents L'école institutionnelle Louis-Joseph-Huot

Lieu : Gymnase de l'école Louis-Joseph-Huot

Date : 14 septembre 2022

Heure : 18h30

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

La séance débute à 18h32

### VERIFICATION DES PRESENCES ET DU QUORUM :

#### Sont présents :

Sébastien Durocher, président  
Korinne Foucher, vice-présidente  
Flore Vergé, parent membre  
Élise Larouche, parent membre  
Marie-Eve Moreau, parent  
Kris Martin, parent  
Mélicca Michaud, parent

#### Sont absents :

Suzie Vachon, parent membre

#### Assistaient également :

Philippe Gariépy, directeur  
Vicky Bureau, secrétaire

### 2. MOT DE LA DIRECTION :

M. Gariépy souhaite la bienvenue à tous les parents.

### 3. NOMINATION D'UNE PRÉSEDIENTE D'ASSEMBLÉE

Madame Flore Vergé propose M. Durocher à titre de président d'assemblée.

Secondée par M. Durocher.

Résolution # 2022-09-14-1

#### **4. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

Madame Vicky Bureau est proposée à titre de secrétaire d'assemblée.

Adopté à l'unanimité

2022-06-08-2

#### **5. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 14 SEPTEMBRE 2022**

L'ordre du jour est adopté tel quel.

Proposée par Mme Korinne Foucher  
Secondée par Mme Élise Larouche

2022-09-14-3

#### **6. RÔLE ET FONCTIONS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT, DE L'ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS ET DU COITÉ DE PARENTS**

Monsieur Gariépy explique aux parents les différentes fonctions du conseil d'établissement, du comité de parents au CSSDA et de l'organisation de participation des parents.

#### **7. ADOPTION D'UNE PROCÉDURE D'ÉLECTION**

Il y a deux postes de parents membres à combler, d'une durée de deux ans. Nous devons aussi nommer deux substituts.

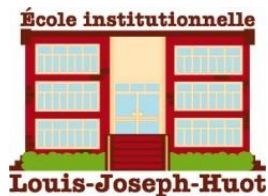
Il y a une discussion concernant la procédure de vote. Il est proposé d'effectuer un vote secret.

Proposée par Mme Élise Larouche  
Secondée par Mme Korinne Foucher

2022-09-14-4

#### **8. ÉLECTION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Il y a deux postes de membres en élection.



Mme Korinne Foucher et Mme Flore Vergé aimeraient se présenter.

Comme il n'y a pas d'autres propositions, elles sont élues par acclamation.

Il y a aussi deux postes de substituts à combler.

M. Kris Martin et Mme Marie-Eve Moreau se proposent.

Comme il n'y a pas d'autres membres proposés, ils sont élus par acclamation

#### **9. DÉSIGNATION D'UN PARENT POUR TERMINER LE MANDAT NON ÉCOULÉ**

Ce point est reporté à la première rencontre du conseil d'établissement.

#### **10. NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE AU COMITÉ DE PARENTS**

Les membres présents ne désirent pas se présenter, à titre de représentant ni de substitut. Les postes restent donc vacants et ce point sera reporté à la première rencontre du conseil d'établissement,

#### **11. COMPOSITION DE L'ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS**

L'OPP sera composé des parents suivants :

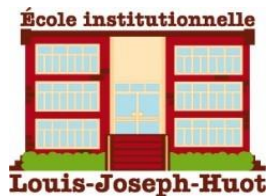
- Madame Mylène Rossignol;
- Madame Élise Larouche ;
- Madame Flore Vergé;
- Madame Suzie Vachon ;
- Geneviève Couture
- Korinne Foucher
- Mélissa Michaud
- Marie-Eve Moreau

#### **12. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 SEPTEMBRE 2021**

Le procès-verbal est adopté tel quel.

Proposée par Mme Flore Vergé  
Secondée par Mme Élise Larouche

2022-09-14-5



**13. DATE DE LA PREMIÈRE RENCONTRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

M. Gariépy informe que la première rencontre du conseil d'établissement aura lieu le mercredi 19 octobre 2022 à 18h30.

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a pas de questions.

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée se fait à 19h09.

Proposée par Mme Élise Larouche  
Secondée par Mme Flore Vergé

Sébastien Durocher  
Président

***Toute décision du Conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. (LIP, article 64)***